

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 15 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS
A. COUËSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 35 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

VIVE LA NATION !

Comment ce cri qui, avec tant de netteté et de puissance, exprima la loi de nos pères dans la vitalité et dans l'avenir de la France, ne reviendrait-il pas à notre mémoire, et de notre cœur, ne monterait pas jusqu'à nos lèvres, à la pensée du spectacle si grandiose, qui deux fois, en moins de trois jours, a été offert à notre patriotisme ?

En voyant réunie dans les plaines de la Beauce cette magnifique armée, dont les savantes manœuvres et le remarquable défilé ont donné à tous les assistants une si haute idée de nos forces militaires, qui n'eût compris l'inanité des déclamations odieuses et ridicules dirigées contre la République par les nationalistes et autres réactionnaires, dont ils sont l'avant-garde, lorsqu'ils représentent ce gouvernement qui a tout fait pour l'armée et qui voit en celle-ci la gardienne, sans peur et sans reproche de la Constitution et de la Loi ?

C'est là, d'ailleurs, ce qu'a exprimé avec autant d'éloquence que de justesse M. le président de la République, lorsqu'au banquet offert aux chefs de l'armée à l'issue de la revue d'Amilly, il a prononcé ces paroles si dignes d'être retenues :

« Le gouvernement de la République qui depuis trente ans entoure l'armée de sa sollicitude et ne recule devant aucun sacrifice pour la rendre plus puissante, a le droit d'être fier des résultats acquis. L'armée a prouvé que la France pouvait se reposer sur elle ; le pays avec lequel elle se confondait ce qu'elle doit à cette grande école d'abnégation, de patriotisme et d'honneur. Son respect pour les institutions et les lois du pays témoignent hautement combien seront vaines les tentatives pour la séparer de la démocratie.

La France entière s'est associée à ces paroles. Une fois de plus, elles ont rappelé les origines de l'armée moderne qui, pour la défense de la patrie menacée par la coalition étrangère, reçut le baptême du feu sur les champs de bataille de Valmy et de Jemmapes. Là se déployèrent pour la première fois les trois couleurs du drapeau qui allait faire le tour du monde, portant dans ses plis l'honneur de la République et l'avenir de la Liberté. Ils criaient *vive la Nation*, ces héroïques volontaires, c'est-à-dire : « Vive la France, une et indivisible » que leur courage allait sauver de tous les périls et affranchir de toutes les tyrannies

Vive la Nation ! Quel autre cri pourrait aussi mieux traduire l'inoubliable impression produite par ce banquet des maires, réunis dans une sorte de fédération nouvelle comme pour affirmer une fois de plus avec éclat cette unité, cette indivisibilité, qui sont la force de notre patrie et que dans un discours célèbre, lui envoie, même après 1870, un de nos plus grands ennemis, M. de Bismarck.

Vive la Nation ! Sous la vaste tente des Tuileries, non loin de l'emplacement où s'éleva si longtemps le palais de la royauté, on vit les représentants les plus directs et les plus autorisés de toutes les communes de la France, se grouper avec enthousiasme pour acclamer, dans la personne de son premier magistrat, la République.

Étonnant et admirable spectacle, fait pour consoler le pays de bien des deuils par l'unanimité de sentiment qui, à cet heure là, anima tous ces hommes accourus de la Bretagne comme de la Franche-Comté, de la Bourgogne comme de la Touraine, de la Flandre comme du Roussillon, de toutes les provinces de cette France qui a pu être mutilée, mais qui garde avec un soin religieux cette image de la patrie « une et indivisible » que nous a léguée la Révolution.

Dans cette France, il n'y a plus de barrières, plus de castes, plus de provinces autrement qu'à l'état de souvenir. Il n'y a qu'un peuple, qu'une nation.

Et c'est cette nation qui vient de saluer l'aurore du siècle qui se lève et qui ajoutera encore au progrès de la civilisation et de l'humanité comme à l'honneur de notre pays,

Vive la Nation ! Vive la République !
A. B.

LE BANQUET DES MAIRES

Samedi a eu lieu à Paris, le Banquet des maires ; 22,000 maires y assistaient.

A la table d'honneur étaient assis : M. Loubet, au centre de la table d'honneur, à sa droite MM. Fallières, président du Sénat ; Waldeck-Rousseau, président du conseil ; Paradis, second doyen des maires, maire de Latouche (Drôme) ; Augagneur, maire de Lyon ; Maurice Faure, vice-président de la Chambre ; général André, ministre de la guerre ; Mesureur, ancien ministre ; Decrais, ministre des colonies ; Leygues, ministre de l'instruction publique ; Millerand, ministre du commerce ; général Davout, duc d'Auerstaedt, grand-chancelier de la Légion d'honneur ; Laferrière, gouverneur général de l'Algérie ; Alfred Picard, commissaire général de l'Exposition ; Renaud, procureur général de la Cour des comptes ; Forichon, premier président à la cour d'appel ; de Selves, préfet de la Seine, et Demagny, directeur du cabinet du ministre de l'intérieur.

A la gauche du président, nous voyons MM. Deschanel, président de la Chambre ; Monis, ministre de la justice ; de Verninac, vice-président du Sénat ; Caillaux, ministre des finances ; Cocheret, vice-président de la Chambre ; de Lanessan, ministre de la marine ; Berthoumieu, le plus jeune des maires ; P. Baudin, ministre des travaux publics ; Jean Dapuy, ministre de l'agriculture ; Mougeot, sous-secrétaire d'Etat aux postes, et télégraphes ; le général Brugère, Coulon ; vice-président du Conseil d'Etat ; le général Florentin, gouverneur militaire de Paris ; l'amiral Bien Aimé, le général Penderzec, chef d'Etat-major général ; Bernard, procureur général ; Lépine, préfet de police, et Delaunay-Belleville, directeur général de l'Exposition.

C'est au milieu de l'enthousiasme général qu'a eu lieu le banquet : M. Loubet a été l'objet des plus sympathiques ovations.

Au dessert, il a prononcé un discours fermement républicain qui a obtenu un grand succès.

AMÉNITÉS NATIONALISTES

Les nationalistes sont furieux de la parfaite réussite du banquet des maires et des acclamations qui ont salué le Président de

la République et les membres du cabinet de défense républicaine.

Leurs journaux cherchent à se venger par leurs moyens habituels : l'insulte et la calomnie.

Ecoutez M. le M^e de Rochefort dans *l'Intransigeant* :

« Nous avons maintenant le banquet Paquin, qui démontre ce que nous n'avons cessé de répéter depuis huit jours, à savoir qu'on verrait sous la tente du jardin où l'on banquetterait, des bookmakers, des marchands de contre-marchés, des mouchards, des habilleurs et déshabilleuses de femmes, mais presque pas de maires. »

M. Drumont dans la *Libre Parole* est plus violent encore :

« Ces pauvres hères qui ne récoltent chez eux que les saluts des voyous et le mépris des honnêtes gens étaient, vous le pensez bien, tout fiers de se trouver à pareille fête. Ils se sont gorgés de mauvais vin, puis ils ont consciencieusement obéi aux ordres du préfet en criant à tue-tête : « Vivé Loubet ! » Je le répète, ces gens-là, et ils étaient nombreux, ne représentent rien, ni une commune ni un parti. »

EN CHINE

Les Négociations suspendues

On télégraphie de Shanghai, 21 septembre, que le prince Ching, a informé jeudi dernier, le fils de Li-Hung-Chang, que les négociations pour la paix étaient impossibles en présence des exigences de l'Allemagne et de l'Angleterre relativement au châtement des coupables qui sont parmi les plus hauts personnages de l'empire. On considère comme certain que la Chine offrira une résistance désespérée avant que de céder sur ce point. La liste des fonctionnaires, considérés comme responsables du mouvement antiétranger comprend les noms de plusieurs centaines des plus influents mandarins. En dehors de ceux dont le rôle à Pékin est connu, figurent Li-Hung-Chang, lui-même, Sheng et plusieurs ministres de Chine à l'étranger. Les troupes chinoises se dirigent de toutes les provinces vers Tai-Yuen-Fou pour protéger la cour. D'autre part, d'après une dépêche envoyée de Shanghai vendredi, l'empereur et l'impératrice donataire ont formellement refusé de livrer aux puissances le prince Tuan, ni aucun des autres membres en vue du mouvement antiétranger.

INFORMATIONS

Incident à la Frontière

Le 79^e de ligne faisant partie de la 22^e brigade d'infanterie, cantonnait à Blamont et Repaix, les 1^{er} et 3^e bataillons du 37^e étaient à Blamont, tandis que le 2^e bataillon se trouvait à Repaix, petit village à l'extrême frontière. Le commandant du bataillon avait pris toutes les précautions d'usage. Des sentinelles avaient été placées pour empêcher les soldats de quitter le cantonnement. Malgré toutes ces précautions, il s'est passé une série d'incidents regrettables. Un certain nombre de militaires appartenant aux septième et huitième compagnies ont revêtu des habits civils appartenant à leurs hôtes et ont essayé de passer la frontière pour aller chercher du tabac en territoire annexé. Reconnus par des douaniers français, ils ont été mis en lieu sûr. D'autres soldats en tenue ont franchi le poteau frontière et ont fait plusieurs centaines de mètres au-delà. Arrêtés par des douaniers allemands, ceux-ci leur ont pris les numéros

matricules placés dans leurs képis ; les troupiers ont été photographiés par des officiers allemands en manœuvre dans ces parages ; enfin une dizaine de soldats ont gravé leurs noms à l'aide de couteaux sur un poteau frontière. Aussitôt ces faits connus, le commandant du bataillon en référé au colonel commandant le 37^e. Dès leur arrivée à Nancy les septième et huitième compagnies furent consignées. Sur ces entrefaites, on reçut communication des photographies prises par ces officiers allemands. Les douaniers allemands firent parvenir les numéros matricules saisis et la découverte des coupables fut facile. Dix — lapupart libérables — ont été punis de soixante jours de prison.

Mort de Gabriel Vicaire

Gabriel Vicaire, un de nos poètes les plus distingués, a succombé dimanche soir, à Paris, à la suite d'une longue et douloureuse maladie.

Vicaire était né à Belfort, le 19 janvier 1848. Il avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur à la suite d'un concours pour la cantate de l'Exposition de 1889, où il avait remporté le prix.

Automobiles postaux

Le *Journal* annonce que l'administration des postes va faire incessamment l'essai de voitures postales automobiles. Ces véhicules seraient à moteur électrique, et la charge d'électricité serait suffisante pour faire quotidiennement un parcours de cent kilomètres.

Automobile en feu

Samedi après midi, à Versailles, une voiture automobile stationnait devant le magasin d'un marchand de couleurs, rue Ducis.

Le chauffeur Charles Rougeux, âgé de dix-huit ans, voulut garnir de pétrole le réservoir de la voiture. Malheureusement, il approcha une bougie du pétrole, qui prit feu. Un passant se dévoua pour venir jeter sur l'automobile en feu des sacs de sable mouillé qui étouffèrent les flammes.

Le véhicule, d'une valeur de 20,000 fr., a été à peu près détruit ; ce qui est plus regrettable, c'est que le chauffeur Rougeux, a reçu de graves brûlures à la figure et aux mains.

Curieux effets de la foudre

Pendant le cours d'un orage qui a éclaté ces jours derniers, dans les environs de Thouars, la foudre est tombée sur un rang de vigne, situé dans la plaine et appartenant à un propriétaire de la localité.

Le fluide électrique a parcouru le fil de fer d'un bout à l'autre, et, depuis, le rang de vigne s'est complètement desséché. Il est probable qu'il ne repoussera plus du tout.

Asphyxié dans une cuve

Le nommé Jacques Laurent, âgé de 43 ans, célibataire, natif de la Lozère, occupé au décuve, à la campagne de Robin, appartenant à M. de Survilie, et située à deux kilomètres de Lunel (Hérault), a été victime d'un pénible accident.

Ayant par mégarde laissé tomber sa pelle dans une cuve à demi-pleine de raisins en fermentation, il eut la malencontreuse idée d'essayer de la reprendre malgré l'avis de ses camarades.

Bien mal lui en prit. A peine avait-il commencé sa descente au moyen d'une échelle, qu'il était parvenu à faire glisser dans la cuve, qu'il perdit l'équilibre et fut précipité tout au fond,

Ce n'est que vingt minutes après et au

l'une d'elles ayant porté plainte à la gendarmerie, procès-verbal a été dressé.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de cette affaire, qui amuse notre commune et ses environs.

MONTCUQ — Marché aux prunes du 22 septembre. — Quoique de récente création nos marchés aux prunes sont déjà bien fréquentés.

Les propriétaires de la commune et des environs avaient apporté au moins 600 quintaux de prunes d'ente ; les ordinaires faisaient défaut, elles sont cependant momentanément très recherchées.

Les gros apports sur tous marchés, pendant la semaine, avaient provoqué une baisse assez sensible.

Les prix ordinaires ont été : les 60, 27 fr. ; les 70, 18 à 20 fr. ; les 80, 16 à 17 fr. ; les 90, 14 à 12 fr. ; les 100, de 10 à 12 fr. le quintal.

L'absence de quelques marchands des plus connaisseurs n'a pas manqué d'être remarquée.

TOUR-DE-FAURE. — Election d'un conseiller municipal. — Voici les résultats de l'élection :

M. Hilaire, Garrigues, républicain, 88 voix ; M. Dols, notaire, conservateur, 37 voix ; M. Hiler Lagarrigue, 1 voix. — Victoire républicaine.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC — Tribunal Correctionnel — Audience du 22 septembre.

A l'ouverture de l'audience le tribunal comme d'habitude prononça plusieurs condamnations à l'amende pour délits de pêche ou de chasse.

Deux petites affaires sont ensuite appelées. Jacques Labertrandie, âgé de 63 ans, cultivateur à Cardaillac, inculpé de vol d'une paire de souliers, ne comparait pas. Le tribunal le condamne par défaut à trois jours d'emprisonnement.

— Marie Salesses, épouse Destrerie, âgée de 56 ans, d'Aurillac est condamnée à 16 fr. d'amende pour détention de balances et faux poids.

FIGEAC. — Accident de voiture. — Samedi, M. Berthoumiu, métayer à Lissac, se rendait en voiture au marché de notre ville, en compagnie de sa dame et de deux autres personnes. Arrivé au crochet de la côte de Cantemerle, le cheval s'emballa. La voiture se renversa dans le fossé et les quatre voyageurs furent précipités sur la chaussée de la route. La dame Berthoumiu a eu un bras fracturé et les trois autres personnes n'ont reçu que des contusions sans gravité.

CARDAILLAC. — La rage. — Dans la journée de vendredi un chien de chasse de

forte taille, présumé atteint de la rage, a parcouru les villages d'Arde, de Rone et de Goule en mordant sur son passage un certain nombre de ses congénères.

M. le maire de Cardaillac a donné l'ordre au garde champêtre de faire abattre tous les chiens mordus. Nous félicitons M. le maire de cette mesure préventive.

CAPDENAC-LE-HAUT. — Encore un cas de rage. — Dans la journée de vendredi, un chien errant, présumé atteint de la rage, a mordu plusieurs de ses congénères à Clayrou, section de notre commune, M. Lagarde, greffier à Figeac, a fait abattre son chien de chasse qui venait d'être mordu.

CAHUS. — Accident. — Dans la journée de vendredi T. Mespoulet, cultivateur de notre commune, qui était monté sur un noyer pour abattre des noix, est tombé d'une hauteur de plus de quatre mètres. Dans sa chute, il s'est fait des blessures assez sérieuses, mais qui ne mettent pas sa vie en danger.

FAYCELLES. — Toujours la rage. — Avant-hier dimanche, un chien, présumé atteint de rage, a parcouru notre commune. Il a mordu la dame Française Garnier, au sein. L'animal a été poursuivi jusqu'à Ceint-d'Eau, mais n'a pu être atteint.

Arrondissement de Gourdon

SAINT-CHAMARAND — Fatale imprudence. — Un accident qui aurait pu avoir les suites les plus funestes est arrivé ces jours derniers dans le bourg de la commune de Saint-Chamarand, canton de Saint-Germain.

La femme Rosalie Galaud étant allée veiller chez sa voisine, Jeanne Bouygués, la lampe qui les éclairait s'étant éteinte, cette dernière eut l'imprudence de la garnir à la lueur d'une allumette, mais la bouteille contenant le pétrole lui ayant échappé de mains se brisa et le contenu se répandit sur le plancher et sur leurs vêtements. L'allumette jetée à terre un instant auparavant présentant encore quelques points en ignition, a communiqué le feu à tout ce liquide, produisant ainsi une vive gerbe de flammes qui atteignirent les habits de la femme Galaud. Affolées, elles se précipitèrent au dehors, criant au secours, et laissant dans la pièce qu'elles venaient de quitter un aveugle qui, heureusement, n'a pas été atteint par le feu.

La femme Bouygués ayant voulu porter secours à sa voisine a eu aussitôt ses vêtements enflammés.

Tous les voisins étant déjà couchés, les deux femmes allaient infailliblement être carbonnisées, lorsqu'un promeneur, M. Auricoste fils, instituteur en vacances dans la localité, s'est précipité à leur secours et n'a pas tardé à se rendre maître du feu au moyen de linges dont il les a enveloppées, les sauvant ainsi d'une mort affreuse.

Les victimes de cet accident en seront quit-

tes pour quelques jours de souffrances et de repos, grâce aux soins empressés qui leur ont été prodigués aussitôt après.

MARTEL. — Agression. — Un nommé Cassagnade, de Murlat, revenant le 22 au soir de la foire de l'Hôpital-Saint-Jean, où il avait vendu ses bœufs, aurait été assailli par deux inconnus, qui, pour le voler, essayèrent de le terrasser. S'armant de son couteau, il parvint à les mettre en fuite. Un des agresseurs aurait été blessé. La gendarmerie, saisie par lui, informe.

Quant au sauveteur, il a en les mains légèrement brûlées en divers points.

Les personnes qui se servent de ce dangereux moyen d'éclairage, devraient bien, après de pareils exemples, redoubler de précautions pour éviter ces sortes d'accidents qui se produisent malheureusement trop fréquemment.

Nous félicitons M. Auricoste du courage et du dévouement dont il a fait preuve dans cette circonstance et nous signalons sa belle conduite à qui de droit.

Il ne s'est encore fait aujourd'hui que fort peu d'affaires, la spéculation se réserve et se préoccupe de la tournure que prennent les événements de Chine.

On se rendra compte de la pénurie des échanges rien qu'à la vue de la cote qui présente de nombreux vides.

Le 3 0/0 à 100.15 et le 3 1/2 à 102.10 n'ont pas sensiblement varié.

Pas d'affaires sur les actions de nos sociétés de crédit, le Crédit Lyonnais à 1110 a seul été coté à terme.

Parmi les Chemins français, le Lyon clôture à 1891, le Nord à 2342, l'Orléans à 1750. Le Suez recule à 3490.

Changements sans importance dans la tenue des fonds étrangers: l'Extérieure reste à 78.25, l'Italien se traite à 93.60, le Portugais à 23.15. Le Turc s'inscrit à 22.50, la Banque ottomane à 57.

Les rentes Russes n'ont donné lieu à aucune négociation sur le marché à terme.

PRIME MUSICALE

Par suite d'une convention très avantageuse la Maison Z. BAJUS, éditeur de musique à Avesnes-le-Comte (P.-de-C.), expédiera franco à tous ceux de nos lecteurs qui lui en feront la demande, une superbe collection de dix morceaux pour piano écrits par les meilleurs auteurs, nouvellement parus et édités avec le plus grand luxe.

Cette collection, qui vaudrait partout 40 fr. aux prix marqués, représente le plus joli cadeau que l'on puisse faire aux personnes qui étudient ou cultivent la musique.

Journaliste expérimenté, brillants états de service, pouvant diriger en même temps que rédiger et administrer, demande un poste en province. Ecrire aux initiales L. C. Agence Havas, 8, Place de la Bourse, Paris.

Lot de Futailles De 220 à 225 litres, de premier choix, à Vendre.

Pour le prix, s'adresser à M. CLARY, presseur d'huile à Cahors, Quai de Regourd.

Société anonyme de la MODE ILLUSTRÉE Rue Jacob, 56, à Paris LA

MODE ILLUSTRÉE JOURNAL DE LA FAMILLE Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND 16 PAGES IN-4°

PARAIT TOUTES LES SEMAINES AVEC UNE GRAVURE COLORIÉE SUR CHAQUE NUMÉRO

La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des travaux d'agrément, a augmenté, à partir du 1^{er} avril 1897, son format et le nombre de pages.

Elle donne, sans augmentation de prix : 1^o Quatre pages de plus. 2^o Une gravure colorisée sur la première page de chaque numéro. 3^o Les romans illustrés peuvent être reliés à part.

Les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants ; elle offre en plus à ses abonnés 24 Patrons découpés sur différentes tailles à choisir sur 250 modèles de tous genres.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière ; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

Prix pour les départements : 1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr. — 4^e édition, avec une gravure colorisée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr.

On s'abonne en envoyant un mandat sur le poste à l'ordre de M. l'Administrateur rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi s'abonner dans tous les bureaux de poste et dans toutes les librairies des départements.

LE JOURNAL DU LOT EST EN VENTE à Cahors

Chez M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes. — M^{me} LAVAL, buraliste, boulevard Gambetta. — Mile Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie. — Mile MOLINIE, buraliste, rue de la Mairie. — M. MAURY, marchand de journaux, 16, rue Nationale.

LE SANG DES BOTZARIS PAR NOEL GAULOIS I LES NOTES DE LADAME MARTHE — Gui sa, le filain ponhomme ? demanda Wilhelm. — Personne, ami Wilhelm, personne !

phon dans la poche de derrière d'une longue redingote qui lui battait les talons. Julio avait repris sa mandoline. — La chaleur est tombée, je vais faire un tour sur le port, déclara Marcel.

une marmite en terre, la choucroute et les saucisses de Wilhelm et voilà comme elle était récompensée ! C'était bien la peine ! — Mon pauvre Wilhelm, c'était écrit, vous affirmerait un musulman. Vous ne mangerez pas de choucroute.

suite ? — Comme vous voyez ! répondit Marcel. — Ah ! Et pourquoi vous n'aviez pas attendu moa ?... — Parce que nous sommes pressés... — Pressés ? Pourquoi ? — Ah ! Je vous y prends aussi à être indiscret !

(A suivre.)

